

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2011-05/065/DAGRI du 23 mai 2011 du président de la Haute Autorité de santé
portant délégation de signature temporaire au directeur de cabinet**

NOR : ETSX1130459S

Le président de la Haute Autorité de santé,
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision n° 2006-07-24-SG du 20 juillet 2006 du président de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Dominique Maigne, directeur de cabinet, pour signer, en mon nom, tout acte relatif au fonctionnement de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

Article 2

En cas d'empêchement simultané du président et du directeur, délégation est donnée à M. Dominique Maigne pour signer tout acte relatif à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé.

Article 3

La présente décision porte sur la période du 1^{er} juin 2011 au 31 août 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 mai 2011.

Le président,
J.-L. HAROUSSEAU

Acceptation de la délégation :

Le directeur de cabinet,

D. MAIGNE